

>> ÉCOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE

>> COLLÈGE

>> LYCÉE GÉNÉRAL

>> LYCÉE TECHNOLOGIQUE

- Bac ST2S

>> ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- BTS diététique
- BTS économie sociale et familiale
- Diplôme de conseiller en économie sociale et familiale
- Formations Santé/Social

>> INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINÉSITHÉRAPIE

Saint-Michel Education

4, rue Jules Vallès 42030 Saint-Étienne

Tél. 04 77 49 44 60

e-mail : secretariatdirection@saintmichel-educ.fr

site web : www.saint-michel-enseignement.fr

Saint-Michel Campus

29, rue Michelet

42000 Saint-Étienne

Tél. 04 77 45 10 40

e-mail : secretariatdirectionkine@saintmichel-educ.fr

site web : www.saint-michel-enseignement.fr

TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

(solde)



Saint-Michel Education

Baccalauréat ST2S

Saint-Michel Campus

Brevet Techniciens Supérieurs :
Diététique / Economie Sociale et familiale
Diplôme de Conseiller en Economie Sociale et familiale
Diplôme d'Etat en masso-kinésithérapie



Comment verser ?

Saint-Michel Education est habilité à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage au titre de son Baccalauréat Technologique, de ses formations de technicien supérieur et de son Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie.

Cette ressource est un mode de financement important pour l'établissement, elle permet l'acquisition de matériels pédagogiques au service des étudiants.

Notre ambition est de former des professionnels qualifiés et de préparer nos étudiants à participer pleinement par leur travail, leurs idées, leur personnalité, leur ouverture d'esprit, au monde de demain.

Nous verser votre taxe d'apprentissage c'est réaliser avec nous ce projet. Ce sont vos collaborateurs de demain que nous formons aujourd'hui.

Avec nos remerciements pour le soutien que vous pourrez apporter à nos étudiants, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Geneviève MANDON
Chef d'Etablissement

Véronique BANCEL
Directrice des formations BTS,
Alexandre RAMBAUD
Directeur de l'IFMK,
Eric GIRAUD
Directeur du Lycée

>> Vous devez :

Lors de l'établissement de votre DSN d'avril 2023, indiquez le nom de SAINT MICHEL comme destinataire du solde de votre taxe d'apprentissage. Les formations éligibles sont :

BTS diététique
BTS en économie sociale et familiale
Formation en masso-kinésithérapie

UAI FORMATIONS SUPERIEURES : 0421021G

Baccalauréat ST2S

UAI LYCEE TECHNOLOGIQUE : 0341034W

Pour toute question concernant la collecte de la taxe d'apprentissage, vous pouvez joindre :

Camille JULIEN, Intendant
Au 04/77/49/44/60